

- ARRETE -

N° ARS-PDL/DOSA/QPE/92/2022

Modifiant la composition de l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins Pays de la Loire

**Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire**

- Vu** les articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du Code de la Santé Publique définissant les missions et compétences des agences régionales de santé ;
- Vu** l'article L. 1432-2 du Code de la Santé Publique définissant les pouvoirs du Directeur Général de l'Agence régionale de santé ;
- Vu** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-1-17 L. 162-30-2, et L.162-30-3 ; D.162-11 à D.162-12 ;
- Vu** le décret n°2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé ;
- Vu** l'arrêté N° ARS-PDL/DEO/GDR/2016/17 du 2 mai 2016 portant création de l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins Pays de la Loire ;
- Vu** l'arrêté N° ARS-PDL/DEO/GDR/2016/60 du 21 novembre 2016 modifiant la composition de l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins Pays de la Loire ;
- Vu** l'arrêté N° ARS-PDL/DOSA/QPE/2018/780 du 23 octobre 2018 modifiant la composition de l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins Pays de la Loire ;
- Vu** les propositions émanant des organisations membres de l'instance.

- ARRETE -

ARTICLE 1 :

L'instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins, prévue à l'article R. 162-44-1 du Code de la sécurité sociale, est composée comme suit :

Pour l'Agence régionale de santé

Titulaire

- Monsieur Florent POUGET, Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie – ARS Pays de la Loire ;

Suppléant

- Madame Elodie PERIBOIS, Directrice adjointe de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie – ARS Pays de la Loire ;

Titulaire

- Docteur Thierry LE GUEN, Médecin – Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie – ARS Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Philippe BARGMAN, Médecin – Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie – ARS Pays de la Loire ;

Titulaire

- Madame Sylvie DURAND, Coordinatrice de la Mission QPE – Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie – ARS Pays de la Loire ;

Suppléant

- En attente de désignation

Pour l'Assurance maladie

Titulaire

- Monsieur Pierre ROUSSEAU, Directeur régional coordonnateur de la gestion du risque - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Monsieur Thomas BOUVIER, Sous-directeur Coordination régionale de la gestion du risque - Pays de la Loire ;

Titulaire

- Docteur Jean Paul PRIEUR, Directeur Régional du Service Médical - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Jean-Louis VANHILLE, Médecin conseil chef de service adjoint – Echelon local du service médical de Loire-Atlantique ;

Pour la Fédération Hospitalière de France – Pays de la Loire

Titulaire

- Professeur Samir HENNI, Chef du Pôle A Vasculaire du CHU d'Angers

Suppléant

- Professeure Leila MORET, Cheffe du service de santé publique, pôle hospitalo-universitaire Santé publique, pharmacie et prévention, Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ;

Titulaire

- Madame Sylvie LETENDRE, Directrice des soins du CH de Laval ;

Suppléant

- Madame Emilie DEBAISIEUX, Directrice de la Performance du CHU d'Angers ;

Pour la Fédération Hospitalière Privée – Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Patrick LOCUFIER, Président de la Clinique de l'Anjou ;

Suppléant

- Docteur Sandrine GUINEBRETERE, Gynécologue-obstétricien à Santé Atlantique ;

Titulaire

- Monsieur Didier DELAVAL, Directeur de l'Hôpital Privé du Confluent ;

Suppléant

- Monsieur Thomas DIVISIA, Directeur de Santé Atlantique ;

Pour la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) – Pays de la Loire

Titulaire

- Madame Sandra VERRIER, Coordinatrice des soins et de la gestion des risques de l'Association Psy'activ ;

Suppléant

- Dr Isabelle VRIGNAUD, Présidente de la CME de la Clinique Mutualiste de l'Estuaire et médecin DIM ;

Titulaire

- Madame Cécile ALLEMAN, Directrice générale –Les Capucins à Angers ;

Suppléant

- Monsieur Etienne LE MIERE, Directeur de la Clinique SSR Saint Claude ;

Pour la Fédération Nationale d'Hospitalisation à Domicile – Pays de la Loire

Titulaire

- Madame Alexandra MOREAU, Directrice - HAD Vendée ;

Suppléant

- Madame Agnès PICHOT, Directrice – HAD Nantes & région

Titulaire

- Madame Stéphanie DECRETON, Infirmière de liaison – HAD Saint-Sauveur ;

Suppléant

- Madame Magali BENETEAU, Cadre de santé – HAD Vendée ;

Pour la Fédération UNICANCER

Titulaire

- Docteur Jean-Sébastien FRENEL, Oncologue médical de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Suppléant

- Docteur Olivier GUERIN, Responsable du Département d'Information Médicale de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Titulaire

- Madame Béatrice CHAMBRE-CLAVEL, Directrice des soins de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Suppléant

- Madame Catherine DEVYS, Pharmacien gérante de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Pour l'Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux - Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Jean-Baptiste CAILLARD, Cardiologue, Président de l'URPS Médecins libéraux - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Zakary CAHOUCHE, Radio-diagnostic, Vice-Président de l'URPS Médecins libéraux - Pays de la Loire ;

Pour l'Union régionale des professionnels de santé Pharmaciens libéraux - Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Alain GUILLEMINOT, Président de l'URPS Pharmaciens libéraux - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Carine VERRELLE, Secrétaire adjointe de l'URPS Pharmaciens libéraux - Pays de la Loire ;

Pour l'Union régionale des professionnels de santé Infirmiers libéraux - Pays de la Loire

Titulaire

- Monsieur David GUILLET, Président de l'URPS Infirmiers Libéraux - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Madame Fabienne DESNEAUX, Vice-Présidente de l'URPS Infirmiers Libéraux - Pays de la Loire ;

Pour la représentation des usagers

Titulaire

- Monsieur Gérard DUMONT, Représentant Fédération Nationale des Associations de Retraités, Secrétaire France assos santé Pays de la Loire ;

Suppléant

- Madame Dominique CHARTON, Représentante des usagers Transhépate ;

Titulaire

- Monsieur Pierre BESNARD, Référent régional santé adjoint UFC Que Choisir, en charge de la Sarthe ;

Suppléant

- Monsieur Gérard ALLARD, Référent régional santé UFC Que Choisir, en charge de la Loire Atlantique ;

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de NANTES (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

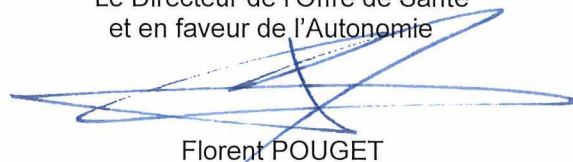
ARTICLE 3 :

Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **14 AVR. 2022**

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Le Directeur de l'Offre de Santé
et en faveur de l'Autonomie



Florent POUGET

